SCHÉMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

2017

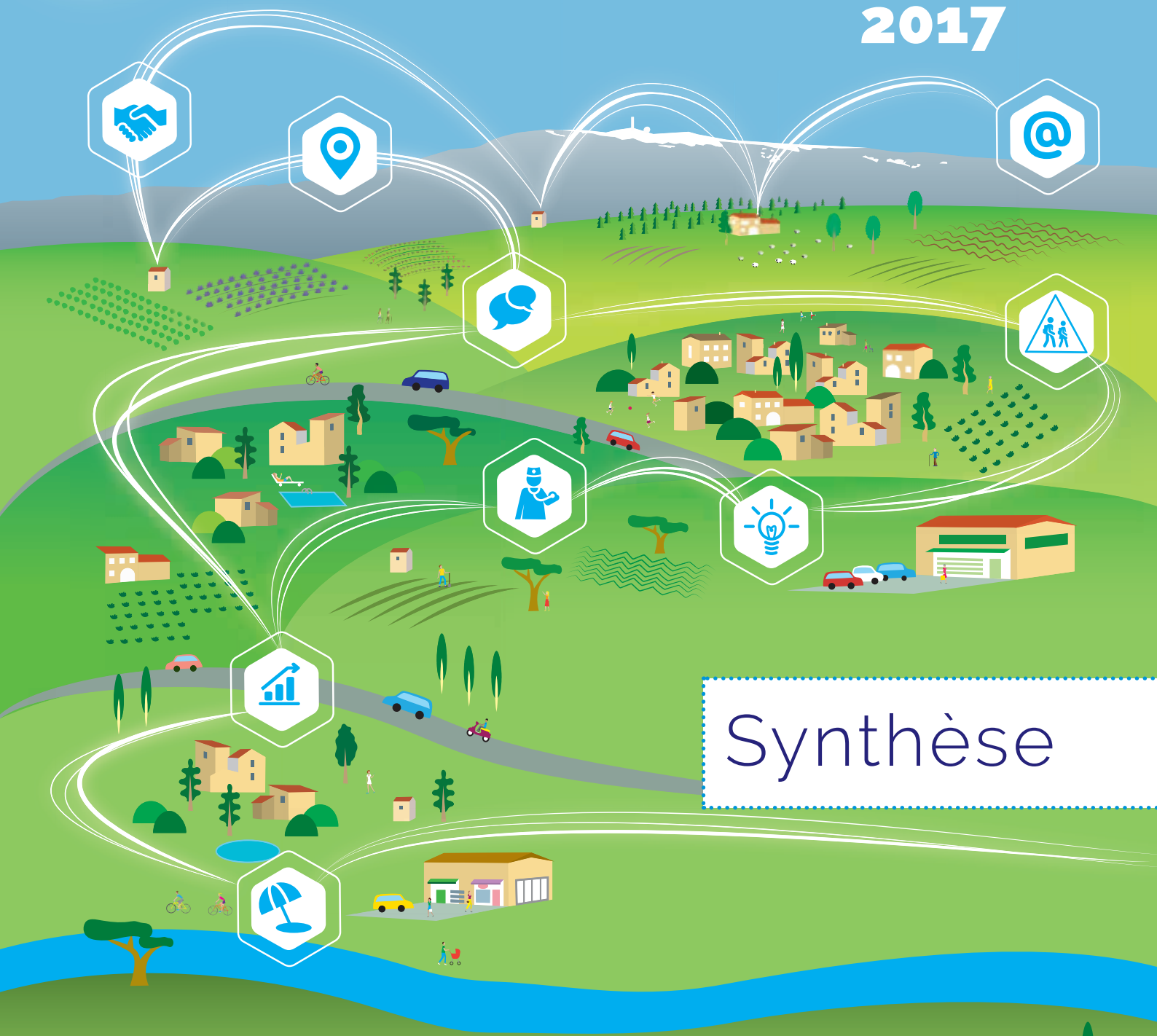

Synthèse

Le Très Haut Débit
Partout
Pour tous en Vaucluse

Département de VAUCLUSE

« Pour lutter contre la fracture numérique, renforcer l'attractivité de ses territoires et contribuer aux besoins des générations futures, le Département de Vaucluse a fait le choix d'investir dans un programme ambitieux afin que l'intégralité de son territoire bénéficie du Très Haut Débit (THD) à l'horizon 2022 »

Maurice CHABERT,
Président du Conseil départemental de Vaucluse.

SOMMAIRE

p. 4 QU'EST-CE QUE LE SCHÉMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE ?

p. 4 UN ENJEU : L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE FIXE ET MOBILE DU VAUCLUSE

p. 5 LE SCHÉMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE : UN DOCUMENT CADRE

p. 5 AXE 1- 100% DU TERRITOIRE CONNECTÉ AU TRÈS HAUT DÉBIT D'ICI 2022

p. 6 AXE 2- LE RENFORCEMENT DE LA COUVERTURE MOBILE DU DÉPARTEMENT

p. 7 AXE 3- LE DÉVELOPPEMENT DES USAGES ET SERVICES NUMÉRIQUES

p. 8 CARTE 1 : ZONAGE DES DÉPLOIEMENTS FTTH SUR LE TERRITOIRE DE VAUCLUSE

p. 9 CARTE 2 : LA ZONE PEU DENSE 4G SUR LE TERRITOIRE DU VAUCLUSE

p. 10-11 GLOSSAIRE DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

UNE AMBITION, LA COUVERTURE THD DU TERRITOIRE À 100%

Apporter le THD via la fibre optique jusque dans les villages amène à penser différemment l'aménagement du territoire. Cette réflexion est menée par le Conseil départemental qui a à cœur de ne pas laisser s'installer une « fracture numérique » et assurer ainsi son rôle en matière de solidarité territoriale. Au-delà, le THD permet aux entrepreneurs de s'installer dans des secteurs offrant une qualité de vie exceptionnelle, aux salariés d'opter pour le télétravail et aux services publics d'être plus efficaces. C'est un atout incomparable en termes d'attractivité et de compétitivité territoriale.

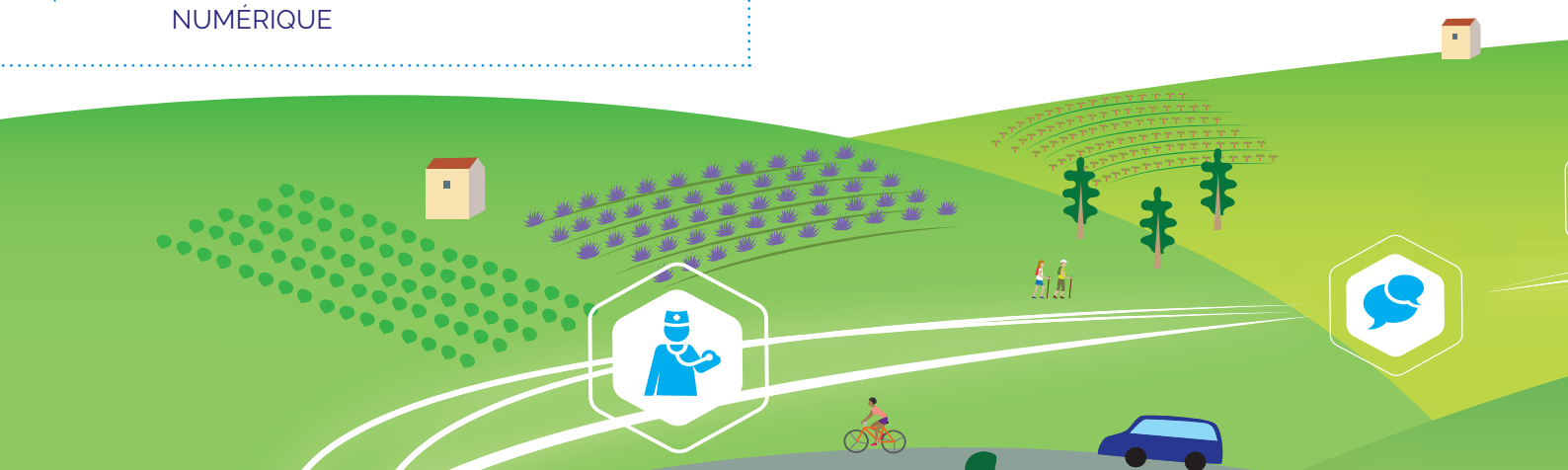

COMMENT LE VAUCLUSE VA-T-IL PARVENIR À CET OBJECTIF ?

Le Conseil départemental a décidé d'assurer ce déploiement dans 105 communes, réparties sur les deux tiers du territoire et correspondant aux zones les moins denses en nombre d'habitants. **C'est la zone « d'intervention publique »**. Sur cette zone, 10 000 logements sont d'ores et déjà raccordés sur trois villes, en avance sur le calendrier initial. : Vaison-la-Romaine, Valréas et Apt. Par ailleurs, 103 zones d'activités économiques sont déjà desservies par la fibre, ainsi que 307 sites publics majeurs (université, collèges, lycées, CFA, SDIS, hôpitaux…). Avant 2020, ce sont 50 000 nouvelles prises FttH (fibre optique jusqu'à l'abonné) qui seront installées. Enfin, d'ici 2022, la totalité de la zone publique devrait être équipée.

VAUCLUSE NUMÉRIQUE, LE « BRAS ARMÉ » DU DÉPARTEMENT POUR LA FIBRE

Par délégation de service public, le Conseil départemental a confié le déploiement du réseau à Vaucluse Numérique, qui bénéficie de financements publics, de la part du Département, des EPCI, de la Région Paca, de l'État et de l'Union Européenne.

QUI AGIT SUR LA ZONE D'INTERVENTION PRIVÉE ?

l'objectif 100% THD devrait être atteint avant 2022. A la demande de l'État, les opérateurs privés se sont positionnés (en 2011) sur les zones qui les intéressaient, afin d'y assurer le déploiement de la fibre optique. Dans cette zone, dite «d'intervention privée», les opérateurs télécom Orange et SFR financent le déploiement sur leurs fonds propres, sur 46 communes, correspondant aux deux tiers des foyers du département.

DATES CLÉS DU THD EN VAUCLUSE

En 2010 : Lancement de la procédure de délégation de service public.

2011 : Approbation départementale du premier Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) du Vaucluse et lancement du premier établissement de réseau incluant le déploiement de 10 000 premières prises FttH en Vaucluse.

Septembre 2017 : Notification de la phase travaux du 1er plan de déploiement THD à Vaucluse Numérique pour 50 000 prises supplémentaire.

Décembre 2017 : Approbation départementale du nouveau SDTAN du Vaucluse qui ramène l'objectif d'une couverture THD de 100% du territoire de 2036 à 2022.

Février 2018 : Notification de la phase études du 2nd plan de déploiement THD à Vaucluse Numérique.

Aujourd'hui : 37 000 foyers et entreprises raccordés.

En 2020 : 157 000 foyers et entreprises raccordés.

En 2022 : 280 000 foyers et entreprises raccordés soit 100 % du territoire connecté au THD..

1 QU'EST-CE QUE LE SCHÉMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE ?

Le présent document constitue la synthèse du Schéma Directeur Territorial d'aménagement numérique (SDTAN) du du Vaucluse. Il représente le référentiel commun des actions publiques et privées pour l'équipement du territoire dans le cadre du Plan France Très Haut Débit. Il est complété par un volet relatif à la stratégie d'amélioration de la couverture mobile et par un volet relatif au développement des usages et services numériques. Le SDTAN est cohérent avec les documents de cadrage stratégique de développement territorial local (Stratégie Vaucluse 2025-2040, SRDE2I, SRESRI, SRDT, schéma de développement des Technologies de l'Information et de la Communication).

2 UN ENJEU : L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE FIXE ET MOBILE DU VAUCLUSE

Les besoins en Très Haut Débit, fixe et mobile, sont présents sur l'ensemble du territoire départemental. Il est en particulier estimé qu'à horizon 2020, les besoins des foyers et de la majorité des entreprises nécessiteront un débit de l'ordre d'une quarantaine de Mbit/s pour bénéficier d'un accès confortable aux technologies numériques. A ce stade, seul un quart des foyers et des entreprises du département sont éligibles à ce niveau de service sur les technologies fixes, et les trois quarts du territoire départemental sont couverts par au moins un opérateur mobile 4G, ce qui fait du Vaucluse un territoire à plusieurs vitesses.

Par conséquent, l'action du Département doit prévenir le développement d'une nouvelle fracture numérique en permettant à l'ensemble des particuliers, administrations et entreprises de disposer d'un débit suffisant pour répondre à leurs besoins actuels et futurs. Dans cette logique, le Département de Vaucluse a été précurseur et volontariste en mettant en place une Délégation de Service Public, dès 2011, dont l'ambition est de couvrir, via son délégataire Vaucluse Numérique, la quasi-totalité du territoire en fibre optique. Au-delà de ces acquis, le développement des infrastructures Très Haut Débit doit également constituer l'occasion d'accélérer la transformation numérique du Vaucluse, en favorisant les processus d'innovation par exemple en associant les start-ups, notamment de la French Tech Avignon.

3 LE SCHÉMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE : UN DOCUMENT CADRE

En tenant compte de ce diagnostic, l'ambition exposée dans le SDTAN repose sur trois axes d'intervention complémentaires, menés en parallèle :

Axe 1 Piloter, planifier et coordonner le déploiement des infrastructures fixes numériques de manière à faire du Vaucluse un département « 100% Très Haut Débit » à horizon 2022, en intégrant pour l'essentiel les technologies FttH.

Axe 2 Renforcer la couverture mobile du territoire vauclusien, en permettant une accélération du déploiement des technologies 4G dans la Zone Peu Dense du département définie par l'ARCEP.

Axe 3 Développer les services numériques pour renforcer l'attractivité du territoire et la performance des acteurs publics locaux.

Axe 1 100% DU TERRITOIRE CONNECTÉ AU TRÈS HAUT DÉBIT D'ICI 2022

Le déploiement des réseaux FttH permettra une desserte quasi illimitée en débits et constituera donc la solution technologique la plus pérenne pour délivrer des services numériques aux particuliers. Cette action permettra au Vaucluse d'être un territoire en avance dans la stratégie européenne de construction d'une société du 'Gigabit'.
Pour tenir l'ambition d'un département 100% Très Haut Débit essentiellement en FttH à horizon 2022, deux actions complémentaires seront poursuivies :

- **Action 1 – Contrôler et faciliter les déploiements privés :** sur les 46 communes de la zone d'intervention privée, concentrant deux tiers des logements et entreprises du Vaucluse, les acteurs publics seront invités à accroître le suivi des conventions déjà signées (Orange), ou à venir, pour tenir l'objectif d'un achèvement de la couverture FttH au plus tard au 31 décembre 2020.

- **Action 2 –** Équiper en FttH la zone d'initiative publique : le déploiement du FttH sur le reste du territoire sera effectué sous maîtrise d'ouvrage départementale dans le cadre de la Délégation de Service Public confiée à Vaucluse Numérique.
  La réalisation de ces déploiements est divisée en trois phases :
  - La zone FttH déjà construite dans le cadre du Premier Etablissement du Réseau (PER) qui concerne la couverture partielle de trois communes (Apt, Vaison-la-Romaine, Valréas) pour environ 10 000 prises FttH. Sur ces communes, des offres permettant d'atteindre des débits de l'ordre d'1 Gbit/s sont d'ores et déjà disponibles.
  - La zone FttH qui sera équipée à horizon 2019 dans le cadre du Premier Plan de Déploiement (PD1), qui concerne 9 Etablissements Publics de Coopération intercommunale (EPCI) et 51 000 prises FttH environ.
  - Le reste du territoire, regroupant 50 000 prises FttH également réparties sur 8 EPCI, sera équipée dans le cadre d'un deuxième Plan de Déploiement (PD2) à horizon 2022 au plus tard.

Axe 2 ▶ LE RENFORCEMENT DE LA COUVERTURE MOBILE DU DÉPARTEMENT

La stratégie sera pensée dans un cadre régional et dans la continuité des initiatives du Syndicat Mixte Ouvert PACA Très Haut Débit en la matière. Le Département inscrira sa stratégie dans la réalisation de deux actions complémentaires :

- **Action 1 –** Tirer profit des dispositifs nationaux. Les actions du Département de Vaucluse contribueront à la mise en place « au fil de l'eau » de points hauts de téléphonie mobile afin de couvrir les macro-zones blanches qui auront été validées suite aux signalements de problèmes de couverture sur la Plate-forme France Mobile. Il s'agira également d'identifier les modalités de raccordement optique des points hauts dans le cadre des études détaillées des deux plans de déploiement FttH (PD1 et PD2).

- **Action 2 –** Préfigurer une nouvelle intervention publique dans un cadre régional. Afin de contribuer à résoudre les problèmes de micro zones blanches, il s'agira de mieux appréhender la réalité de la couverture mobile (campagnes de mesures, plate-forme de crowdsourcing de couverture mobile), et de définir les contours d'une intervention publique ciblant la zone peu dense, prioritairement sur les zones blanches/grises 4G.
  Les contours de cette nouvelle intervention ne sont pas définis, mais le Vaucluse et la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur pourraient constituer un territoire pilote pour la mise en œuvre de nouveaux réseaux d'initiative publique (RIP).

Axe 3 LE DÉVELOPPEMENT DES USAGES ET SERVICES NUMÉRIQUES

En matière d'usages et de services, le Département à décidé de prioriser trois actions :

- **Action 1 – Développer un Cloud Public sur l'emprise des déploiements FttH** : il s'agit de profiter des déploiements fibre optique afin de basculer les Systèmes d'information des communes de moins de 15 000 habitants, des EPCI et des établissements scolaires du Vaucluse volontaires sur les logiques d'informatique distribuée. Ce « déménagement » permettrait de générer des économies de fonctionnement et de rendre des services innovants accessibles aux administrations locales. Dans un souci d'égalité d'accès aux services des plus petites entités publiques, ce concept pourrait être expérimenté rapidement (à l'horizon 2019) puis généralisé dans le cadre d'un marché global.

- **Action 2 – Articuler la stratégie du Département avec les acteurs de l'innovation locale**, dont la French Tech Avignon : il s'agit de mettre progressivement en œuvre une gouvernance partagée entre le Département et ces acteurs : revue des projets respectifs, définition d'actions communes (tiers lieux, référencement des start-ups…).
  L'objectif est d'initier puis de systématiser des logiques d'innovation ouverte avec les start-ups locales sur les axes d'intervention départementale (Collèges, Tourisme, Cloud, FttH…).

- **Action 3 – Développer des services touristiques innovants** : le tourisme est un facteur important de développement économique du Vaucluse, qui pourrait être renforcé par une stratégie de déploiement de nouveaux services. En particulier, il s'agira d'évaluer la faisabilité et l'opportunité d'une intervention publique sur des parcours touristiques, intégrant un équipement des principaux sites touristiques en Wifi et la mise en œuvre de suites servicielles de type « portails captifs ». Cette action serait complétée par la mise en œuvre d'un programme d'innovation ouverte avec les start-ups, notamment de la French Tech Avignon pour créer de nouveaux services numériques en direction des touristes (visites immersives, lunettes 3D…).

ZONAGE DES DÉPLOIEMENTS FttH SUR LE TERRITOIRE DE VAUCLUSE

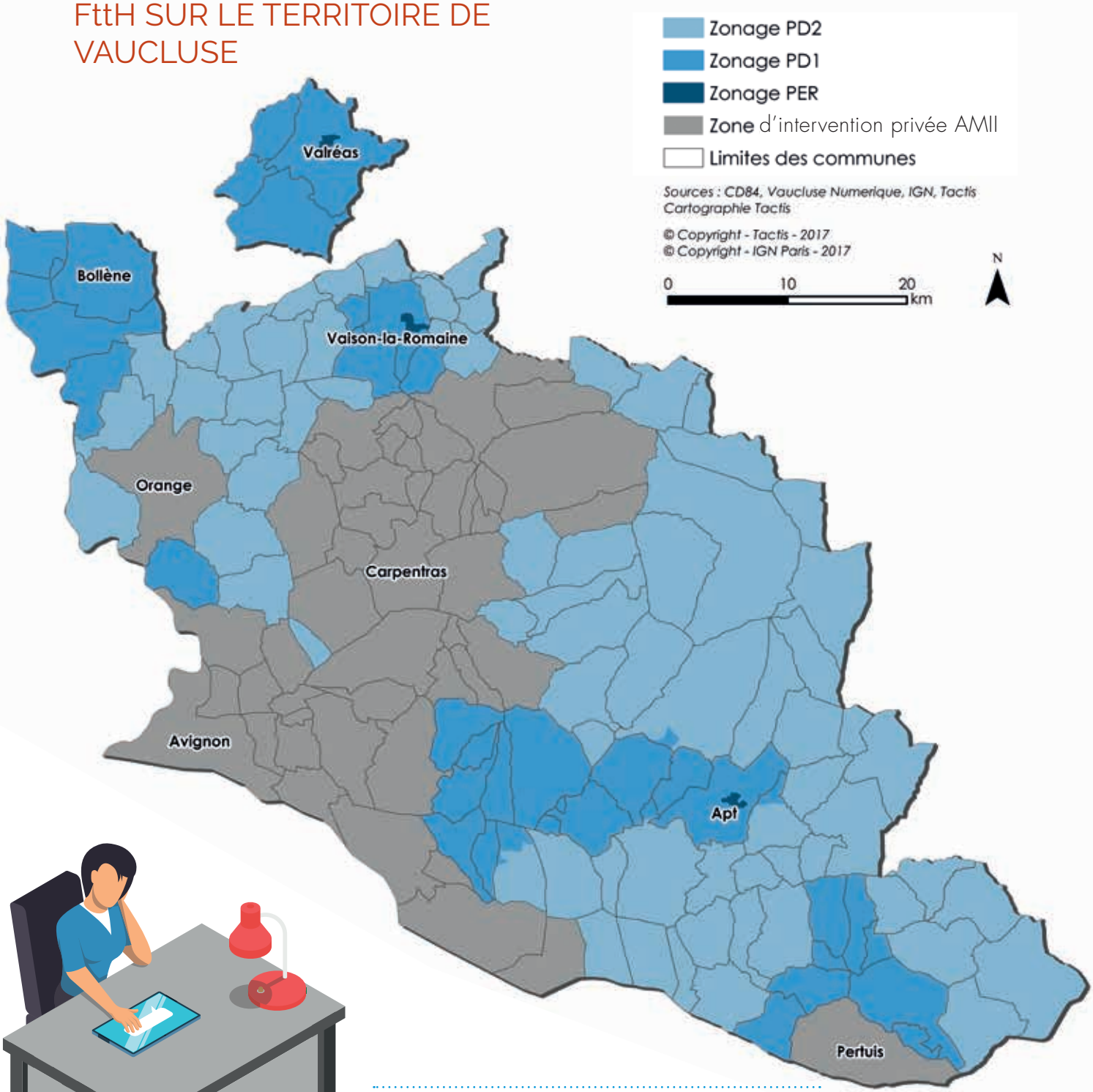

Il est estimé que le déploiement de cette infrastructure FttH va générer de l'ordre de 500 M€ de retombées économiques pour le Vaucluse dans les 20 prochaines années, dont 160 M€ sur la zone d'intervention publique.

LA ZONE PEU DENSE 4G SUR LE TERRITOIRE DE VAUCLUSE

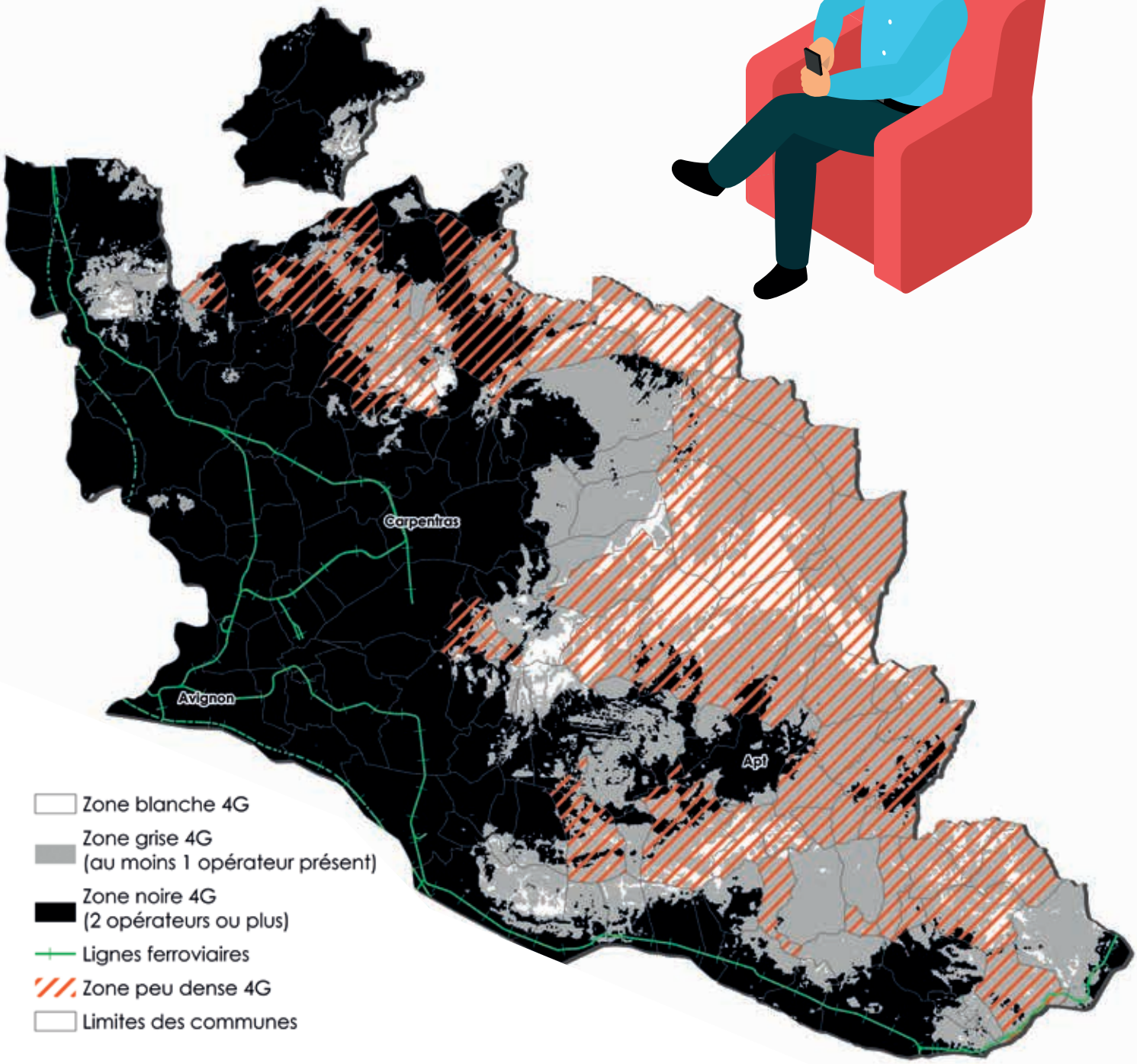

Sources : CD84, Opérateurs, ARCEP, Gestionnaires d'infrastructures, IGN, Tactis
Méthodologie et cartographie Tactis

© Copyright - Tactis - 2017
© Copyright - IGN Paris - 2017

0 10 20 km

N

GLOSSAIRE DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes) : autorité administrative indépendante chargée depuis le 5 janvier 1997 de réguler les télécommunications et le secteur postal en France. Elle est composée d'un collège de sept membres. Trois d'entre eux sont désignés par le président de la République et les quatre autres, respectivement, par le président de l'Assemblée nationale et le président du Sénat.

Cloud public : l'hébergement Cloud, à l'instar des services informatiques, est accessible en tant que service plutôt que produit. L'utilisateur fait usage du service autant qu'il le souhaite, en fonction de ses besoins. Les services sont fournis dans un environnement virtualisé, construit en utilisant des ressources physiques partagées et accessibles via les réseaux utilisant les protocoles Internet.

Très Haut Débit (THD) : technologie permettant d'offrir un débit minimum de 30 Mbit/s descendant et 5 Mbit/s montant, selon la définition actuelle de l'ARCEP. À noter que l'Autorité a modifié sa précédente définition (50 Mbits/s en débit descendant) à l'occasion de la publication des chiffres du 3ème trimestre 2012, afin de se conformer aux seuils fixés par la Commission européenne dans le cadre de son agenda pour l'Europe à l'horizon 2020 (« … sont comptés comme des abonnements très haut débit les accès à Internet dont le débit crête descendant est supérieur ou égal à 30 Mbit/s »).

Mégabits : le mégabit (1 million de bits) est une unité de mesure de quantité pour les données et les informations numériques. Son symbole est Mbit ou Mb.

4G : elle constitue la quatrième génération des technologies de téléphonie mobile. Elle repose sur la nouvelle norme « LTE » ou Long Term Evolution, et succède directement à la technologie 3G et à la 3G+, en offrant des débits encore plus rapides.

Fibre optique : il s'agit d'un fil de verre plus fin qu'un cheveu, qui peut transporter des grandes quantités d'information sur de très longues distances à la vitesse de la lumière. La fibre offre déjà des performances de 10 à 100 fois supérieures à l'ADSL. C'est le Très Haut Débit.

FttH (Fiber to the Home): fibre optique déployée jusqu'au foyer de l'abonné.

Point haut : site d'émission radioélectrique (un pylône, un mat, un toit terrasse)

Point-à-point : technologie de déploiement d'un réseau en fibre optique selon laquelle chaque logement est relié au Nœud de Raccordement Optique (NRO) par une fibre de bout en bout.

SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique) : en 2011, le Département a fixé dans un document cadre ses objectifs, en termes de niveau de services THD (Très Haut Débit) et de technologie utilisée (fibre optique) pour son territoire. Ce schéma prévoyait les modalités de couverture en THD de la zone d'intervention publique en complémentarité des déploiements privés. L'avancée des nouvelles technologies et les nouveaux enjeux en matière d'équipement numérique, associés à la détermination du Département, l'ont amené à réexaminer son Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique, approuvé par délibération départementale du 15 décembre 2017.

Réseau d'Initiative Publique (RIP) : réseaux de communications électroniques établis et exploités par des collectivités territoriales et leurs groupements, dans le cadre de l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales.

Zone blanche : zone où il n'est pas possible de recevoir ou d'émettre en utilisant un terminal relié au réseau mobile.

Zone d'intervention privée : dans 46 communes du Vaucluse (représentant les deux tiers des habitants), ce sont les opérateurs privés Orange et SFR qui assurent le déploiement de la fibre aux particuliers. Le Conseil départemental assure pour sa part le suivi de la programmation et des déploiements FttH (Fiber to the home) d'Orange et de SFR.

Zone d'intervention publique : dans 105 communes du Vaucluse, représentant les deux tiers du département en surface, c'est le Conseil départemental qui finance le déploiement de la fibre optique aux foyers via son délégataire de service public (Vaucluse Numérique) avec l'aide de l'Union européenne, de l'Etat, de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et des intercommunalités : Aygues-Ouvèze en Provence, Enclave des Papes-Pays de Grignan, Rhône Lez Provence, Vaison Ventoux, Pays Réuni d'Orange, Les Sorgues du Comtat, Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse, Luberon Monts de Vaucluse, Pays d'Apt Luberon, Sud Luberon, Ventoux Sud.

Zone Peu Dense : issue de la classification des zones d'aménagement du territoire, cette définition assemble un certain nombre de communes françaises, essentiellement rurales.

Zone Très Dense (ZTD) : communes dont la liste est définie dans l'annexe I de la décision n°2009-1106 du 22 décembre 2009 de l'ARCEP, modifiée par la décision 2013-1475 du 10 décembre 2013. Elles sont définies comme les communes à forte concentration de population, pour lesquelles, sur une partie significative de leur territoire, il est économiquement viable pour plusieurs opérateurs de déployer leurs propres infrastructures, en l'occurrence leurs réseaux de fibre optique, au plus près des logements.

WiFi (Wireless Fidelity) : ensemble de protocoles de communication sans fil régis par les normes du groupe IEEE 802.11. Un réseau WiFi relie sans fil plusieurs équipements électroniques (antennes, ordinateurs, téléphones, routeurs, décodeurs Internet, etc.) au sein d'un réseau de communications électroniques afin de permettre la transmission de données entre eux.

Pour le monde de l'entreprise : il n'y a pas de zone d'initiative publique ou privée. Le réseau Vaucluse Numérique est déjà accessible aux professionnels sur l'ensemble du département. Il permet aux entreprises, en tout point du territoire, de disposer d'offres de même qualité et aux services publics d'accéder à des nouvelles fonctionnalités : numérique éducatif, e-santé, télémédecine, travail à distance, domotique et télémaintenance…

Conseil départemental de Vaucluse • Direction de la communication • septembre 2018

Département de VAUCLUSE

www.vaucluse.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Caisse des Dépôts

Plan France Très Haut Débit

REGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

v@ucluse NUMERIQUE
Le Département vous connecte

Les intercommunalités qui cofinancent le déploiement de la fibre optique dans la zone d'intervention publique : Aygues Ouvèze en Provence, Enclave des Papes Pays de Grignan, Rhône Lez Provence, Vaison Ventoux, Pays Réuni d'Orange, Les Sorgues du Comtat, Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, Luberon Monts de Vaucluse, Pays d'Apt Luberon, Sud Luberon, Ventoux Sud.